

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LA CLOTTE**

Il sera procédé, du **mardi 13 février 2024 au vendredi 15 mars 2024 inclus**, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison, deux locaux d'exploitation, trois postes de conversion et trois citernes souples, sur des parcelles à vocation agricole, par la société S.A. NEOEN, sur la commune de LA CLOTTE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : S.A. NEOEN, 20-28 Allée de Boutaut Immeuble « Le Ravezies » 33300 BORDEAUX, Tel : 07 61 01 16 78.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LA CLOTTE, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de LA CLOTTE : 19 Route du Bourg 17360 LA CLOTTE et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Aurore BRUNE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de LA CLOTTE, dans les conditions suivantes :

- Mardi 13 février 2024 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société S.A. NEOEN.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de LA CLOTTE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.